

Service instructeur

DEVI - Service eau, épuration et équipements
ruraux

Service consulté

AIDE A L'ELECTRIFICATION RURALE 2017
COMPTE D'AFFECTATION SPECIAL DU FINANCEMENT DES AIDES AUX
COLLECTIVITES POUR L'ELECTRIFICATION RURALE
AFFECTATION DES DOTATIONS FILS NUS ET FILS NUS FAIBLE SECTION

Résumé : Ce rapport propose d'affecter au bénéfice du Syndicat intercommunal de distribution de l'énergie électrique (SIDEL) à HEGENHEIM, les deux dotations de la manière suivante:

- 22 000 € de la dotation "Sécurisation fils nus" pour le projet de la rue Saint-Martin à BUSCHWILLER,
- 24 000 € de la dotation "Sécurisation fils nus faible section" pour le projet de la rue des Landes à BUSCHWILLER.

Le Conseil du Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification rurale (FACE) a affecté au Département du Haut-Rhin pour 2017 :

- une dotation de 86 000 € pour le sous-programme "Renforcement", ce qui correspond, au taux maximal de 80 % accordé par le FACE, à un montant de travaux de 107 500 € HT,
- une dotation de 21 000 € pour le sous-programme "Extension", ce qui correspond, au même taux, à un montant de travaux de 26 250 € HT,
- une dotation de 18 000 € pour le sous-programme "Enfouissement" ce qui correspond, au même taux, à un montant de travaux de 22 500 € HT,
- une dotation de 22 000 € pour le sous-programme "Sécurisation fils nus", ce qui correspond, au même taux, à un montant de travaux de 27 500 € HT,
- une dotation de 24 000 € pour le sous-programme "Sécurisation fils nus faible section", ce qui correspond, au même taux, à un montant de travaux de 30 000 € HT.

Le 7 juillet dernier, votre Commission s'est prononcée favorablement sur l'affectation des dotations principales « Renforcement », « Extension » et « Enfouissement », au bénéfice de la Commune de DESSENHEIM, les deux dernières dotations ne pouvant être mobilisées que par le Syndicat intercommunal de distribution de l'énergie électrique (SIDEL) sis à HEGENHEIM.

Le SIDEL a déposé, fin septembre, deux dossiers portant sur la mise en souterrain de fils nus et de fils nus à faible section dans les rues Saint-Martin et des Landes à BUSCHWILLER.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, réunie le 13 octobre dernier, a émis un avis favorable à cette proposition d'affectation qui n'a pas d'incidence sur le budget départemental.

Dans ces conditions, je vous propose d'affecter au SIDEL les crédits FACE 2017 des sous-programmes « Sécurisation fils nus » et « Sécurisation fils nus faible section », pour ses deux projets à BUSCHWILLER selon détail joint en annexe, en précisant qu'il n'y a aucune incidence financière pour le Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT